



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

**Rapport de maintenance
ANSSI-CC-2019/32-M01**

**IDeal Citiz v2.3-n embedding ID.me 1.6-n
application
(ID.me 1.6-n / 2.1.6.0.0)**

Certificat de référence : ANSSI-CC-2019/32

Paris, le 24 juin 2020

*Le directeur général de l'agence
nationale de la sécurité des systèmes
d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNÉ]



Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

1. Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2019/32 du produit IDeal Citiz v2.3-n embedding ID.me 1.6-n application, version ID.me 1.6-n / 2.1.6.0.0, certifié par l'ANSSI le 21 août 2019.
[MAI]	Procédure ANSSI-CC-MAI-P-01 Continuité de l'assurance.
[IAR]	TULIP – Impact Analysis Report, référence 550 0104, version 1, 16/6/2020, IDEMIA.
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[CCRA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.

2. Identification du produit maintenu

Le produit objet de la présente maintenance est l'*applet* Java Card « IDeal Citiz v2.3-n embedding ID.me 1.6-n application, version ID.me 1.6-n / 2.1.6.0.0 » développée par les sociétés IDEMIA et NXP SEMICONDUCTORS. Ce produit a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2019/32 (référence [CER]).

3. Description des évolutions

Le produit ne présente pas d'évolution par rapport au certificat original (référence [CER]). Le rapport de certification initial ainsi que l'un des guides (voir [GUIDES]) contiennent une erreur dans la dénomination du *patch ID* de la plateforme.

Cette erreur d'écriture n'impacte en rien les conclusions sur la sécurité du produit.

4. Fournitures applicables

Les fournitures applicables sont identiques à celles du certificat original (référence [CER]) hormis l'un des guides (voir [GUIDES]).

6. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL 2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.org.

² Les pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.